

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part aux délibérations : **12** dont 3 procurations

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**-oOo-**

**SEANCE DU 23 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VAUTIER Noël, Maire.

Etaient présents : BEUST Pierre, BUREAU Laurent, HERICHER Jean-Louis, LANDEMAINE Delphine, LEGOUPIL Colette, LE PELLEY Yves, THOBIE Guy, VIENNE Gérard.

Absents excusés : Françoise GOSSET (a donné pouvoir à Colette LEGOUPIL)  
Christian LEREVEREND (a donné pouvoir à Jean-Louis HERICHER)  
Nathalie OUTIN (a donné pouvoir à Noël VAUTIER)

Absents : Stéphane NICAISE  
Christine TOISON

**VOTE DES TAUX 2009 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire évoque la réunion de la commission du budget où il avait présenté le projet de budget 2009 sans augmentation du taux des taxes locales. Il rappelle que, même en l'absence d'une modification des ces taux, ils devaient être votés lors du vote du budget 2009, ce qui a été omis lors de la séance du 6 mars dernier.

Monsieur le Maire propose donc à nouveau de ne pas augmenter les taux desdites taxes, ce qu'il soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition comme suit :

- taxe d'habitation : maintien du taux à 10,24 % par 8 voix pour et 4 abstentions ;
- taxe foncière sur propriétés bâties : maintien du taux à 16,06 % par 8 voix pour et 4 abstentions ;
- taxe foncière sur propriétés non bâties : maintien du taux à 33,45 % par 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions ;
- taxe professionnelle : maintien du taux à 7.60 % par 8 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

**FORMATION D'UN ELU**

Le Conseil Municipal étudie et accepte à l'unanimité la demande de formation de Guy THOBIE qui sera dispensée le 27 mars 2009 par le Comité de Formation Agricole et Rurale situé à Colombelles (14), formation axée sur une sensibilisation aux quatre (4) thèmes suivants : le fonctionnement communal, le statut et le rôle des élus, les finances communales et les outils de l'urbanisme.

La participation financière de la commune s'élèvera à 170 € pour une journée. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de formation désigné ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
N. VAUTIER

